

Date de la convocation	12/06/2026
Membres en exercice	193
Présents	112
Représentés	39

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

n°D20260618 - 04

Objet : Installation du Bureau Syndical de Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que conformément à l'article 12.1 des statuts de Réseau31, le Bureau Syndical est composé du Président du Syndicat Mixte, des Présidents des Commissions Territoriales, Vice-Présidents du Syndicat Mixte, du Président, du Premier Vice-Président et du Second Vice-Président de la Commission Représentative du Département, Vice-Présidents du Syndicat Mixte ;

Vu l'élection du Président de Réseau31 ;

Vu l'élection des Présidents des Commissions Territoriales ;

Vu la désignation par les délégués du Conseil Départemental des trois membres siégeant en Bureau Syndical ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : de prendre acte de la composition du Bureau Syndical, telle que figurant en annexe, ainsi que de son installation.

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : composition du Bureau Syndical

CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUIN 2026

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Fonction	Prénom et NOM
Président.e de Réseau31	Elu.e en séance
Président de la CT 1	Patrice LAGORCE
Président de la CT 2	François BATAILLE
Président de la CT 3	Didier ROUX
Président de la CT 4	Sabine GEIL GOMEZ
Président de la CT 5	Inactive
Président de la CT 6	Stéphane PASCAL
Président.e de la CT 7	Lauriane BOULP
Président de la CT 8	Denis BEZIAT
Président de la CT 9	Christian CROUX
Président de la CT 10	Pierre LATTARD
Président de la CT 11	Jean-Louis REMY
Président de la CT 12	Jean CHALDUC
Président de la CT 13	Patrick BOUBE
Présidente de la CT 14	Claire VOUGNY
Présidente de la CT 15	Céline LAFONT
Président de la CRD	Loïc GOJARD
1ère Vice-Présidente de la CRD	Martine CROQUETTE
2ème Vice-Président de la CRD	Pascal BOUREAU